



Demande de protection de mes nouvelles coordonnées

Par **coco_mfr**, le **06/11/2008** à **14:38**

Bonjour,

Je viens de déménager assez loin de mon domicile précédent, et me demande ce que je devrais faire en rapport au JAF et autres acteurs concernant ma fille qui a 3 ans.

En effet, le JAF avait déjà statué sur notre cas en m'accordant l'autorité parentale exclusive ainsi qu'un droit de visite pour son père en lieu neutre, qu'il n'a jamais fait valoir (préférant ma bonne volonté à le rencontrer avec notre fille, pour au final tenter de se rapprocher de moi à chaque fois).

Je vivais en Bretagne et ai réaliser mon projet de m'installer dans le sud. Aujourd'hui, je ne veux pas avoir de problèmes et aimerais avoir quelques conseils concernant la marche à suivre pour me "couvrir" (notamment avoir la possibilité que mes coordonnées ne lui soit pas obligatoirement dévoilées, je serais même prête à lui donner des nouvelles de sa fille par téléphone une ou deux fois par mois si c'est un accord possible, par exemple...)

Prendre aussi en considération qu'en plus de n'avoir jamais fait le nécessaire pour mettre en place ce droit de visite(depuis environ 1 an. J'avais de mon côté procéder à une rencontre avec ces gens pour connaître le fonctionnement du centre d'accueil), le père de ma fille n'a jamais été en mesure de payer une pension ou de subvenir à ses besoins de quelque manière que ce soit. De plus, lorsque je vivais encore en Bretagne, il passait tout son temps à me surveiller, et épier les allées et venues de mes amis (limite oppressant).

Puisque j'en suis aux confessions, il avait également été incarcéré pour des faits d'agression sexuelle sur mineurs de moins de 15 ans, très peu rassurant pour une maman d'une jolie poupée.

Que faire?

Merci... Si quelqu'un a de bons conseils, je suis prête à les entendre.